

## LEGISLATION BELGE

- Loi du 17.06.2016 (Moniteur Belge du 14.07.2016)
- Arrêté Royal du 18.06.2017 (Moniteur Belge du 23.06.2017)
- Arrêté Royal du 14.01.2013 (Moniteur Belge du 14.02.2013) établissant les règles générales d'exécution (RGE), modifié par l'Arrêté Royal du 22.06.2017 (Moniteur Belge du 27.06.2017)
- Loi du 17.06.2013 (Moniteur Belge du 21.06.2013), modifiée par la loi du 16.02.2017 (Moniteur Belge du 17.03.2017)

## DOCUMENTS TECHNIQUES

Les Spécifications Techniques non jointes, les plans et autres documents INFRABEL peuvent être demandés au bureau I-FBA.518 - Qualifications, place Marcel Broodthaers 2 - 1060 Bruxelles (tél. 02/525.3852).

Les normes NBN peuvent être achetées auprès de l'Institut Belge de Normalisation, avenue de la Brabançonne 29, 1040 Bruxelles; les fiches UIC peuvent l'être au siège de l'UIC, secrétariat général, rue Jean Rey 14-16, F-75015 Paris.

## BIEN-ETRE DES TRAVAILLEURS

Relativement au bien-être et à la sécurité des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, il est porté à la connaissance des employeurs des entreprises extérieures à INFRABEL et qui viennent exercer des activités ou se déplacent dans les dépendances d'INFRABEL, qu'un module e-learning sur la sécurité sur le domaine ferroviaire peut être consulté sur le site [www.infrabel.be](http://www.infrabel.be) en cliquant sur « Espace Professionnels » → Code de conduite et sécurité.

## CODE DE CONDUITE

Les candidats et soumissionnaires reconnaissent avoir pris connaissance du code de conduite pour les fournisseurs et entrepreneurs d'Infrabel et s'engagent à en respecter les dispositions. Ce code de conduite peut également être consulté et téléchargé sur le site [www.infrabel.be](http://www.infrabel.be) en cliquant sur « Espace Professionnels » → Code de conduite et sécurité.

## FACTURATION

La facture est établie en 1 exemplaire, par livraison et lieu de destination.

Elle mentionne :

- le numéro de commande (numéro de référence SAP), le numéro du lot ou du poste,
- le numéro de nomenclature INFRABEL des articles livrés.
- la personne de contact (service technique ou opérationnel) au sein d'Infrabel figurant sur la commande.

La facture intracommunautaire doit, en plus, mentionner les données suivantes :

- le code CN8
- le poids net
- Les codes INCOTERMS
- le mode de transport.

Destination:

Infrabel S.A. de droit public  
Accounts Payable Département  
Place Marcel Broodthaers 2  
1060 Bruxelles

## DELAI DE LIVRAISON / DELAI D'EXECUTION

L'art. 116 et/ou l'art. 147 de l'A.R. du 14.01.2013, modifié par l'A.R. du 22.06.2017, sont d'application.

## PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES EMBALLAGES

La livraison doit être correctement emballée, afin que les marchandises ne puissent être endommagées. Les pièces fragiles doivent être emballées individuellement.

Le numéro de la commande doit être inscrit sur chaque paquet de la livraison; chaque paquet doit être numéroté séparément.

Lors de la livraison une liste de colisage avec un aperçu global des marchandises livrées et un aperçu détaillé par emballage doit être affichée à l'extérieur de l'un des colis.

Si des marchandises différentes sont emballées dans un même colis, elles doivent être correctement marquées. Les numéros de nomenclature d'INFRABEL doivent être utilisés s'ils sont mentionnés sur la commande.

Des commandes différentes ne peuvent être emballées ensemble.

Si ces prescriptions d'emballage ne sont pas respectées, INFRABEL se réserve le droit de refuser la livraison.